

Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 16 mai 2023

DÉLIBÉRATION N°2023_006

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT À BORDEAUX MÉTROPOLE POUR PROJETS CODEV RI NATURE

L'an deux mil vingt trois et le 16 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **10 mai 2023**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH, M. Xavier Marie FEDOU donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guérolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Typhaine CORNACCHIARI donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Mohammed MICHRAFY donne procuration à M. Alexandre DIAS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Florian DARCOS.

Absente :

Mme Isabelle TEURLAY NICOT

Secrétaire de la séance : Vincent BOIVINET

Monsieur Pierre OUALLET expose :

Face à l'urgence environnementale aujourd'hui largement admise, la Ville de Bègles est fortement engagée en faveur de la qualité du cadre de vie des populations, de la préservation de la biodiversité et de la protection des espaces naturels et agricoles, dans une dynamique de développement durable et de sensibilisation environnementale. Dans ce cadre, elle développe une politique volontariste en faveur de la nature et des espaces naturels en ville. Par ailleurs, la mise en place par Bordeaux Métropole du règlement d'intervention Nature-Agriculture, par délibération métropolitaine n°2018/154 en date du 23 mars 2018, permet aux communes de la Métropole, de solliciter un soutien financier auprès de cette dernière, pour leurs projets dans le domaine. Ainsi, la Ville de Bègles sollicite pour 2023 l'attribution d'une subvention par Bordeaux Métropole pour les 3 fiches actions suivantes inscrites au contrat de co-développement n°5 2021-2023 :

N° fiche action	Libellé	Évaluation totale action	Subvention 2023 Bordeaux - Métropole	%
0042	Parc des Soeurs de la Charité	1 000 000 €	250 000 €	20.83%
0036	Avenant 2022 (modification) Extension du parc de l'Estey	370 000 €	50 000 €	13.50%
0071	Avenant 2022 (Création) Aménagement du parc des Terres Neuves	640 000 €	50 000 €	7.80%
	TOTAL :	2 010 000 €	350 000 €	17.40%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération métropolitaine n°2021/526 du 23 septembre 2021 relative à l'adoption des contrats de co-développement 2021-2023

VU la délibération métropolitaine n°2018/154 en date du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature-Agriculture

CONSIDÉRANT que ces travaux sont inscrits au budget primitif de 2023

CONSIDÉRANT que ces travaux entrent dans le cadre défini par le règlement d'intervention métropolitain Nature-Agriculture permettant à la Métropole de soutenir financièrement les actions des communes favorisant la nature et les espaces naturels en ville

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation de Bordeaux Métropole.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent.

Article 3 : D'inscrire les crédits au budget principal de la Ville, chapitre 13, article 13251.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 16 mai 2023

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Vincent BOIVINET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH